

**Département des Pyrénées Atlantiques**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
De la commune de BRISCOUS**

**Séance du 23 mars 2013**

---

L'an deux mille treize, le 23 mars à 10 H, les membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale se sont réunis à la mairie de BRISCOUS, sous la présidence de M. Pierre DIRATCHETTE.

Présents : Raymonde AUTIER BOTELLA, Fabienne AYENSA, Rosette CAMINO, Agnès CELESTIN, Pierre DIRATCHETTE, Monique ETCHEVERRY, Maité HARAN, Bernadette LARQUERE, Stéphanie SIBERCHICOT, Rose URRIZA.

Absents : Julie ARGUINDEGUY (excusée), Christine CHEVERRY-PALUAT (procuration Mme ETCHEVERRY), Frédéric CORRET, Alexandre DELION (excusé), Xabi IRIGOYEN (procuration Mme AYENSA), Eliane ITHURBIDE (excusée), Sylvie JOCOU (procuration Mme URRIZA).

---

M. Pierre DIRATCHETTE, Président du C.C.A.S ouvre la séance.

**Question n°1- Bilan moral activités du CCAS 2012**

Il est donné en lecture le bilan moral et les orientations 2013 des activités de cantine, accueil périscolaire, centre de loisirs et local jeunes.

**Délibération n°2- Approbation du compte administratif 2012**

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S, vote à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2012 et arrête ainsi les comptes:

**Fonctionnement**

Dépenses    Prévu :        **510 936,00**  
                 Réalisé :       **486 740,83**

Recettes    Prévus :        **510 936,00**  
                 Réalisé :       **500 288,60**

**Investissement**

Dépenses    Prévu :        **5 317,60**  
                 Réalisé :       **2 713,39**

Recettes    Prévu :        **5 317,60**  
                 Réalisé :       **2 211,00**

**Résultats de clôture de l'exercice**

Fonctionnement :    **30 280,14**  
Investissement :     **2 739,68**  
Résultat global :     **33 019,82**

### Délibération n°3 - **Approbation du compte de gestion**

Le Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### Délibération n°4 - **Affectation du résultat 2012**

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S, vote à l'unanimité, l'affectation du résultat pour l'exercice 2012 comme suit:

- Excédent de fonctionnement :	13 547,77
- Excédent reporté :	16 732,37
- Excédent de fonctionnement cumulé :	<b>30 280,14</b>
- Excédent d'investissement :	2 739,68
- Déficit des restes à réaliser :	2 591.00
- Excédent de financement :	<b>148.68</b>
- Résultat d'exploitation 2012 :	<b>30 280.14</b>
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	803,14
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	29 477,00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	2 739.68

### Délibération n°5 - **Budget primitif 2013**

Le budget primitif du CCAS, adopté à l'unanimité, s'établit à 521 827€ pour les dépenses de fonctionnement et à 3 779€ pour les dépenses d'investissement. Il est établi sur la base des grands axes suivants :

- Continuité des services de cantine, accueil périscolaire, centre de loisirs et local jeunes
- Activités 3<sup>ème</sup> âge
- Subvention LAGUNTZA

## Délibération n°6 - Assurance garantissant l'ensemble des risques financiers de la collectivité liés au régime de protection sociale du personnel

Mme AYENSA, Vice-présidente, rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale de Briscous a adhéré aux contrats d'assurance groupe mis en place par le Centre de Gestion pour garantir la collectivité contre les risques financiers qui lui incombent en application du régime de protection sociale applicable aux agents territoriaux. Il s'agit de deux contrats en capitalisation (l'un concernant les risques liés aux agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. et l'autre les risques liés aux agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L.).

Les contrats dont il s'agit, négociés pour la période 2010-2013, cesseront leurs effets le 31 décembre 2013.

Pour permettre au Centre de Gestion d'entreprendre la procédure de mise en concurrence imposée par la réglementation, il importe que les collectivités intéressées lui demandent d'agir dans ce sens.

Mme AYENSA, Vice-présidente, propose aux membres du CA de confirmer la position antérieure de la collectivité.

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité,

Considérant ce que représente pour le C.C.A.S une démarche de type mutualiste de cet ordre,

Demande au Centre de Gestion de conduire pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription de deux contrats d'assurance garantissant l'ensemble des risques financiers liés au régime de protection sociale (maladie, accident du travail, invalidité, maternité, décès) des agents publics territoriaux affiliés à la C.N.R.A.C.L. d'une part, et d'autre part non affiliés à la C.N.R.A.C.L.).

Le C.C.A.S sera informé des résultats des négociations réalisées par le Centre de Gestion et sera alors appelé à se prononcer sur son adhésion aux contrats groupe qui seront signés par le Centre.

## Délibération n° 7 - Convention d'objectifs crèche LAMINAK

Mme Fabienne AYENSA, Vice-présidente, présente la convention d'objectifs entre le C.C.A.S et l'association LAGUNTZA ETXERAT pour l'année 2013.

En pièce jointe, la convention d'objectifs pour l'année 2013.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité,

- AUTORISE le Président du C.C.A.S à signer la convention entre le C.C.A.S. et l'Association LAGUNTZA ETXERAT.

Délibération n° 8 - Secours

Mme AYENSA, Vice-présidente, expose que l'assistante sociale du Conseil Général a sollicité les services du C.C.A.S pour venir en aide à une famille de BRISCOUS.

Mme AYENSA, Vice-présidente, présente la situation de cette famille et le montant de l'aide sollicitée.

Le Conseil d'Administration, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder une aide secours d'un montant de 75€.

**9/Questions diverses :**

La réforme des rythmes scolaires est reportée en 2014.

Briscous le 28 mars 2013,

Le Président du C.C.A.S

C.C.A.S BRISCOUS  
MAIRIE  
64240 BRISCOUS  
Tél : 05 59 31 78 34

P.DIRATCHETTE